



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière médico-sociale

Question écrite n° 2132

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les difficultés de recrutement des professionnels de la petite enfance. En effet, le nombre de personnes formées à cette profession ne permet pas, actuellement, de répondre aux besoins. Cette situation pèse sur tous les métiers de ce secteur (puéricultrices, auxiliaires puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, etc.), en particulier sur les structures d'accueil. Faute de personnel diplômé en nombre suffisant, le fonctionnement et la qualité du service rendu des crèches peuvent être partiellement ou totalement remis en cause ; l'ouverture de nouvelles crèches ou haltes-garderies, pourtant indispensables, reportée. Il apparaît donc urgent d'augmenter le nombre de formations et d'écoles pour ce secteur, d'autant que la mise en place de la réduction du temps de travail et l'amorce des départs en retraite des agents de la filière médico-sociale créent des besoins supplémentaires. C'est pourquoi elle demande s'il envisage des mesures, et lesquelles, pour augmenter les effectifs d'auxiliaires de puériculture, mettre en place des aides au financement de leurs études et revaloriser cette profession. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les difficultés de recrutement de professionnels de la petite enfance, rencontrées en particulier par les structures d'accueil collectif, qui pèseraient tant sur la qualité du service rendu que sur les possibilités d'ouverture de nouvelles structures. Conscient et préoccupé par ces difficultés réelles dont se font l'écho de nombreux acteurs de terrain, M. Christian Jacob, ministre délégué à la famille, a décidé de confier à un groupe de travail, présidé par Mme Petit, présidente de « Familles rurales » - fédération nationale, l'établissement d'un diagnostic précis des insuffisances quantitatives et qualitatives desdits professionnels, et de leurs causes. Ce groupe s'attachera, par ailleurs, à élaborer des propositions visant à rendre plus attractif ce secteur d'emploi et à améliorer la formation des différents acteurs. La prochaine conférence de la famille pourrait être saisie de cette question et des réformes engagées sur la base du rapport du groupe qui sera remis au ministre en avril 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2132

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 novembre 2002

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2956

Réponse publiée le : 25 novembre 2002, page 4475